

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-02/07C

**Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025 RELATIVE AU SUIVI - ANIMATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA CÔTE SABLEUSE CATALANE DANS LE CADRE DU CYCLE 4 DE L'OBSCAT (2023-2025)**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	31
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	27		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Eliane BERDAGUER donne pouvoir à Louis SALA  
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE  
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Suzanne SICARD donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Danielle CULAT, Magali FONTENEAU, Thierry LOPEZ, Angèle PEREZ, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> et 8 février 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

En 2019, la Communauté de Communes Sud Roussillon (CCSR) et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) ont décidé, dans le cadre du volet défense contre la submersion marine et l'érosion côtière de la GEMAPI, de s'associer au partenariat ObsCat, né à l'initiative de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (PMM) permettant d'avoir un prisme de perception des phénomènes géophysiques à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire.

Le nouveau partenariat du cycle 4 (2023-2025) de l'ObsCat à l'échelle de l'unité sédimentaire est le périmètre pertinent d'observation des phénomènes géophysiques pour élever le niveau de connaissance sur le milieu marin et l'évolution morpho-dynamique de la zone côtière.

L'animation de l'Obscat, à l'échelle pertinente de toute l'unité hydrosédimentaire nécessitant l'élaboration d'une convention élargie à l'ensemble des acteurs de l'unité, les maîtres d'ouvrages (PMM, Leucate, CCACVI, et CCSR) ont décidé d'un commun accord d'externaliser le portage du suivi et de l'animation de l'ObsCat à l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA).

Cette convention, nommée « Convention d'objectifs relative au suivi – animation de l'observatoire de la côte sableuse catalane, années 2023-2025 », entre les 4 maîtres d'ouvrages (PMM, CCSR, Leucate et CCACVI) et l'AURCA vise l'animation de l'ObsCat.

L'AURCA participant au financement du Programme pour la part qui lui revient (autofinancement), les coûts sont ainsi optimisés.

De plus, le cycle 4 de l'ObsCat peut bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'eau pour ce qui relève de l'animation et d'une aide du Plan Littoral 21 pour ce qui relève de la création de vidéos de sensibilisation sur la côte catalane.

Ainsi, le plan de financement partenarial est le suivant (€ HT) :

Année	2023 (année 10)	2024 (année 11)	2025 (année 12)	Total (2023-2025)
<b>Coût animation et communication</b>	<b>83 333,33 €</b>	<b>83 333,33 €</b>	<b>83 333,33 €</b>	<b>250 000 €</b>
<b>Plan de financement partenarial</b>				
AURCA autofinancement (10%)	8 333,33 €	8 333,33 €	8 333,33 €	25 000 €
<b>Sous-total</b>	<b>75 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>225 000 €</b>
Agence de l'eau (50%)	37 500 €	37 500 €		75 000 €
Leucate	7 125 €	7 125 €	14 250 €	28 500 €
PMM	18 750 €	18 750 €	37 500 €	75 000 €
CCSR	3 750 €	3 750 €	7 500 €	15 000 €
CCACVI	7 875 €	7 875 €	15 750 €	31 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 333,33 €</b>	<b>83 333,33 €</b>	<b>83 333,33 €</b>	

Année	2023 (année 10)
<b>Coût vidéo côte catalane</b>	<b>30 000 €</b>
<b>Plan de financement partenarial</b>	
Plan littoral 21 Région (10%)	3 000 €
Plan littoral 21 Etat (10%)	3 000 €
<b>Reste à charge MO</b>	<b>24 000 €</b>
Leucate	4 560 €
PMM	12 000 €
CCSR	2 400 €
CCACVI	5 040 €

PMM, en tant que gestionnaire et interlocuteur unique du projet avance la totalité des fonds liés aux subventions et aux participations des autres Maîtres d'ouvrage (hors autofinancement AURCA), à savoir 225 000 € pour l'animation et 30 000 € pour les vidéos de sensibilisation, soit sur toute la période 255 000 € (non soumis à TVA) ;

PMM encaisse ensuite directement les subventions et le remboursement des participations financières des 3 autres maîtres d'ouvrage (Leucate, CCACVI et CCSR), soit un montant total de 168 000 € sur lesquels le reste à charge pour la Communauté de communes Sud Roussillon est ainsi de 17 400 €.

Les 3 autres maîtres d'ouvrage confient la gestion administrative et financière de l'ObsCat à PMM, structure référente et centralisatrice pour les demandes de subventions et les facturations liées aux actions de l'AURCA.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **APPROUVE** la « Convention d'objectifs relative au suivi – animation de l'observatoire de la côte sableuse catalane, années 2023-2025 », entre la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, les autres maîtres d'ouvrages adhérents (CCACVI et Leucate) et avec l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) ;

↳ **IMPUTE** les dépenses à la section d'investissement du Budget GEMAPI ;

↳ **AUTORISE** le Président ou l'élu délégué en la matière à signer l'ensemble des conventions visant l'amélioration de la connaissance du trait de côte et tout autre document ou convention venant parfaire cette connaissance.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

